



INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE

Brussels, June 1982

Chlorofluorocarbons (CFCs) in the environment. (1)

The Commission transmitted to the Council a Communication concerning the progress achieved in the application of the Community policy for the protection of the earth's ozone layer.

According to recently compiled statistics a reduction of 34,4 % in the use of chlorofluorocarbons (CFCs) 11 and 12 in aerosols has been achieved between 1976 and 1981. This reduction surpassed the 30% reduction required by the March 1980 Council Decision, though the 1981 statistics included also the sales in Greece.

In addition, the Commission has undertaken an action program with the help of national and industrial experts aiming at the reduction of emissions of CFCs in the sectors of refrigeration, foam plastics and solvents.

In refrigeration a code of good practice is under preparation on the design, manufacture, use and servicing of refrigeration equipment, and the reclamation of refrigerants.

For solvents a code of good practice on the design, manufacture, use and servicing of equipment in which CFCs are used as solvents is being prepared for application by the appropriate industries.

In the sectors of flexible and rigid foam plastics research projects taking place in the Community on the recovery of CFCs from plant ventilation air by absorption on active carbon during the manufacture of flexible foam are being coordinated. This is expected to lead eventually to the design of a pilot plant utilizing this improved cleaner technology. The possibilities for reducing the emission of CFCs in the manufacture and conversion of rigid foams and methods for proper disposal procedures of these foams are being investigated.

(1) COM(82) 307



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΑΡΟΧΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juin 1982

LES CHLOROFLUOROCARBONES (CFC) DANS L'ENVIRONNEMENT (1)

La Commission a transmis au Conseil une communication sur les progrès réalisés dans l'application de la politique communautaire en matière de protection de la couche d'ozone.

Des statistiques récentes font apparaître une réduction de 34,4 % de l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) 11 et 12 dans les aérosols entre 1976 et 1981. Cette réduction dépasse la réduction de 30 %, fixée par la décision du Conseil de mars 1980, bien que les statistiques de 1981 comprennent également les ventes en Grèce.

En outre, la Commission a établi, avec l'aide d'experts nationaux et d'experts provenant des milieux industriels un programme d'action dont l'objectif est de réduire les émissions de CFC dans les secteurs de la réfrigération, des mousses synthétiques et des détergents.

Dans le domaine de la réfrigération, un code de bonne conduite est en cours d'élaboration concernant la conception, la production, l'utilisation et l'entretien des équipements de réfrigération ainsi que la restitution des réfrigérants.

Pour les solvants, un code de bonne conduite en matière de conception de production, d'utilisation et d'entretien d'équipements utilisant des CFC comme solvants est en préparation à l'usage des industriels de la branche.

Dans les secteurs des mousses synthétiques souples et rigides, on coordonne actuellement des projets de recherche réalisés dans la Communauté sur la récupération des CFC à partir de l'air de ventilation des installations industrielles; moyennant absorption sur charbon actif, dans le cadre de la production des mousses souples. L'objet de ces recherches est d'aboutir éventuellement à la conception d'une installation pilote utilisant cette technique d'épuration améliorée. Les possibilités de réduire l'émission de CFC dans la fabrication et la conversion des mousses rigides et de mettre au point des procédés adéquats d'élimination de ces mousses font l'objet d'études.

(1) COM (82) 307